



APPEL POUR LE SAUVETAGE DU SIÈCLE ENGAGEONS LA FRANCE

Chaque année, plus d'1,2 milliard d'animaux terrestres et plus de 7 milliards d'animaux marins sont tués pour l'alimentation française. 80 % de ces cochons, poulets et autres animaux terrestres proviennent d'élevages intensifs, des élevages où ils n'ont même pas accès au plein air et souffrent de conditions de promiscuité extrêmes.

Ce modèle alimentaire fortement carné met aussi en danger notre santé et notre cadre de vie : maladies chroniques, risques accrus de pandémie, dépendance aux importations massives d'engrais, de soja, de poissons et de viandes, épuisement des ressources en eau, fortes émissions de gaz à effet de serre, perte de biodiversité, gaspillage d'argent public, endettement des agriculteurs. **Au regard de ces enjeux, il nous faut réduire de moitié le nombre d'animaux tués pour l'alimentation en France d'ici 2030.**

Les politiques publiques et les acteurs économiques doivent cesser d'orienter nos choix vers

les produits carnés alors que plus de la moitié des Français sont favorables à une diminution de moitié de la consommation de viande et de poisson.

Les politiques publiques et les acteurs économiques doivent **aligner leurs actions sur les recommandations convergentes des institutions scientifiques** : face aux urgences en matière de souffrance animale, de responsabilité environnementale et de résilience économique, il faut réduire de moitié notre consommation de viande.

Pour atteindre une diminution de moitié du nombre d'animaux tués d'ici 2030, nous devons épargner 600 millions d'animaux par an. Tout en atténuant significativement la souffrance animale, cette action permettra à notre agriculture de produire durablement sans dépendre des importations, aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail sans endettement structurel et aux citoyens de se nourrir librement et sainement sans être écrasés par les prix.

Aujourd'hui nous avons besoin d'actes, de mesures fortes et concrètes pour sortir de l'impasse.

LE-SAUVETAGE-DU-SIECLE.FR

Nous vous remercions de nous transmettre la charte signée à l'adresse politique-national@L214.com.
Afin que nous validions votre engagement, merci d'envoyer la charte signée depuis votre adresse mail officielle.

À défaut, vous pouvez publier la charte signée ou le visuel d'engagement* sur vos réseaux sociaux en taguant #L214, ou sur votre site en nous le notifiant.

*l214.com/sds-politique-visuels

L214.



APPEL POUR LE SAUVETAGE DU SIÈCLE

ENGAGEONS LA FRANCE

Je, soussigné(e), député(e) / candidat(e) aux élections législatives de la circonscription de, m'engage à soutenir activement lors de mon mandat la mise en œuvre de tout ou partie des mesures du Sauvetage du siècle :

- ☐ **Mesure 1.** Agir pour l'inscription dans la loi d'un **objectif de réduction de moitié du nombre d'animaux tués** pour la consommation française à l'horizon 2030, défendre systématiquement cette inscription sur les questions impliquant une réduction drastique de la production et de la consommation de produits d'origine animale (santé publique, souveraineté alimentaire, protection de l'environnement, agriculture durable...).
- ☐ **Mesure 2.** Instaurer un **moratoire sur les élevages privant les animaux d'accès au plein air (élevage intensif)** : interdire immédiatement leurs extensions et leurs créations, **interdire sous 10 ans** ces élevages en visant une **réduction de moitié du nombre d'animaux terrestres tués** pour la consommation, **accompagner la réorientation des personnes** qui en dépendent aujourd'hui.
- ☐ **Mesure 3.** Instaurer un **moratoire sur les élevages piscicoles** (poissons, céphalopodes...) : interdire immédiatement leurs extensions et leurs créations, **interdire sous 10 ans** ces élevages en visant une **réduction de moitié du nombre d'animaux aquatiques tués** pour la consommation, **accompagner la réorientation des personnes** qui en dépendent aujourd'hui.
- ☐ **Mesure 4.** Soutenir la mise en place au niveau européen de **mesures miroirs** exigeant que les produits importés d'origine animale répondent aux normes européennes de production, y compris aux normes dites de « bien-être animal ».
- ☐ **Mesure 5.** Interdire d'ici 2030 la pêche par des **navires de plus de 12 mètres dans la bande côtière** française.
- ☐ **Mesure 6.** Interdire d'ici 2030 **l'élevage d'insectes** et l'utilisation des produits qui en sont issus pour l'alimentation humaine et pour l'alimentation d'animaux élevés à des fins de consommation humaine.
- ☐ **Mesure 7.** Servir au moins **50 % de menus végétariens et végétaliens** (ne comportant ni viande, ni poisson) **dans la restauration collective** (écoles, hôpitaux, collectivités territoriales, centres aérés, entreprises, etc.).
- ☐ **Mesure 8.** Soutenir financièrement le **développement des productions végétales** destinées directement à l'alimentation humaine (légumineuses, légumes, fruits).
- ☐ **Mesure 9.** Mieux encadrer les **discours promotionnels** publics ou privés relatifs aux produits d'origine animale, en s'inspirant des réglementations existantes en matière de tabac et d'alcool.
- ☐ **Mesure 10.** Exclure les **protéines d'origine animale issues d'élevages privant les animaux d'accès au plein air (élevage intensif) ou de la pisciculture** dans tout le secteur de la **restauration publique** (écoles, hôpitaux, collectivités territoriales, centres aérés, etc.).

Date et signature :

.....